

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6301

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier de la Velette - Requalification des espaces extérieurs - 1ère tranche - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 20 février et 22 mai 1995, le précédent conseil de Communauté a approuvé la requalification de la première tranche des espaces extérieurs du quartier de la Velette à Rillieux la Pape.

Cet aménagement a été confié à la SERL.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle a été fixé à 9 056 948 F HT, soit 10 922 679 F TTC, au taux de TVA en vigueur en 1997, soit 20,60%, comprenant la rémunération forfaitaire évaluée à 406 745 HT.

A ce jour, l'ensemble des travaux est achevé et a fait l'objet d'une réception définitive.

Le bilan financier définitif présenté par la SERL fixe le montant des dépenses totales à 10 790 456,77 F TTC compte tenu des deux taux successifs de TVA pris en compte pour la période de paiement.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 20 février et 22 mai 1995 ;

Vu l'article 10 de la convention de mandat passée avec la SERL ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,